

Collège F-A RAVIER de MORESTEL



Réunion d'information sur l'orientation 3ème

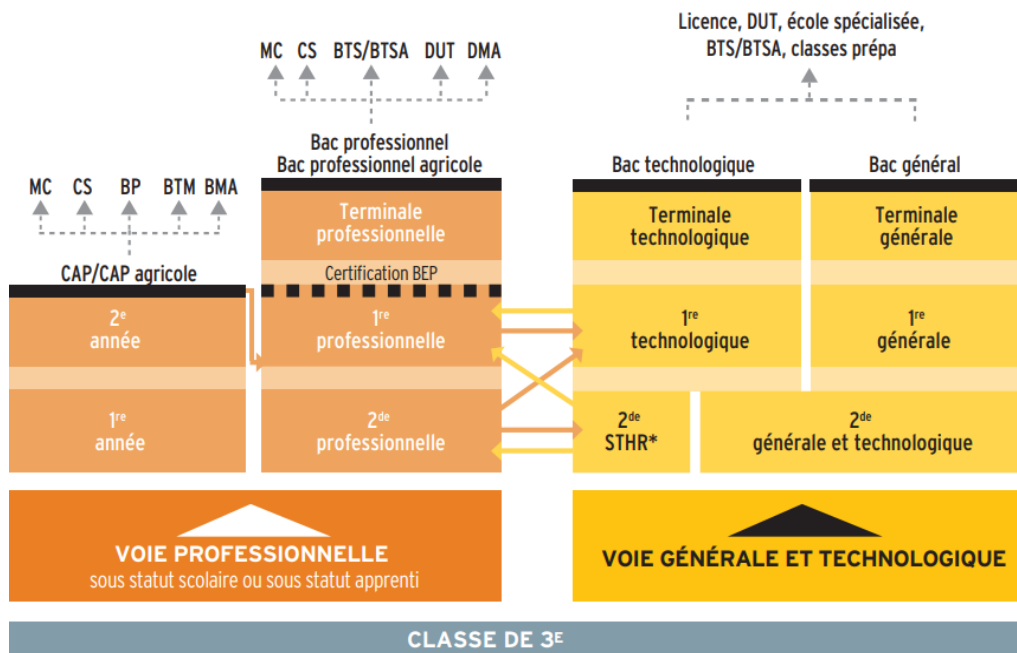
Collège F-A RAVIER de MORESTEL

Janvier 2022

Xavier CANU, référent AVENIR
Geoffrey PERRIN TOININ, Référent AVENIR
Patrick MANUELLI, chef d'établissement

Choisir une voie d'orientation

La première étape consiste à faire un choix parmi les voies d'orientation proposées



→ Passerelles entre les différentes voies

■ Sous statut apprenti

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (*lire p. 8*). CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 12*).

Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, S2TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (*lire p. 19*).

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (*lire p. 18*). Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac + 3, bac + 5.

LEXIQUE

BEP : brevet d'études professionnelles

BMA : brevet des métiers d'art

BP : brevet professionnel

BPA : brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/
brevet de technicien supérieur agricole

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/
certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation agricole

DMA : diplôme des métiers d'art

DUT : diplôme universitaire de technologie

MC : mention complémentaire

* Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent dès la 2^{de}.

Les 2 voies d'orientation possibles après la 3ème

La voie professionnelle

Préparer un CAP ou un BAC professionnel

La seconde professionnelle

UN DIPLÔME PROFESSIONNEL ET APRÈS ? Dans de nombreux secteurs, CAP et bac professionnel suffisent pour démarrer dans un métier et vous pourrez vous présenter sur le marché du travail tout de suite. Vous pouvez également continuer à vous former.

- **Le baccalauréat professionnel se déroule en 3 ans (diplôme de niveau 4) :**

- la 2de professionnelle. **L'élève entre dans une 2de organisée par familles de métiers** pour apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur, ce qui lui laisse un temps supplémentaire **pour choisir en fin d'année la spécialité de bac** qu'il veut étudier en 1re et terminale et se préparer à un bac professionnel précis.
- À la suite des tests de positionnement effectués en début d'année, une consolidation des enseignements généraux de français et mathématiques est proposée si elle s'avère nécessaire ;
- **Pour les bacs pro qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de la spécialité se fait dès la 2de professionnelle.**
- **Le baccalauréat professionnel peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus.**

- **Les contenus de formation sont:**

- **des enseignements généraux** (lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique chimie, informatique, éducation socioculturelle, éducation physique et sportive) ;
- **des enseignements professionnels** (techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- des enseignements à l'initiative des établissements ;
- un stage collectif pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2de professionnelle et 1 semaine sur le cycle terminal);
- des travaux pratiques renforcés (chantier école) ;
- une mise à niveau des élèves (1 semaine en 2de professionnelle) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel (18 à 22 semaines de stages dont 4 à 6 semaines en 2de professionnelle).**

Famille de métiers / Bac Pro en Nord Isère

Lycée L'ODYSSEE

2de famille de métiers:

- de la gestion admi, du transp et de la logistique.
- du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées
- des transitions numérique et énergétique

Bac pro:

- Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
- Maintenance des systèmes de production connectés
- Métiers de l'électricité et de ses env. connectés
- Systèmes numérique, option A : sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire
- Systèmes numérique, option B : audiovisuels, réseau et équipement domestiques

Lycée LEONARD DE VINCI

2de familles de métiers:

- de la relation client

Bac pro:

- Métiers de l'accueil
- Métiers du commerce et de la vente, option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

Lycée DELORME

2de familles de métiers:

- de la gestion admi, du transp et de la logistique

Bac pro:

- Logistique
- Organisation de transport de marchandise

Lycée HORTICOLE ET ANIMALIER

2de familles de métiers:

- du conseil et de la vente
- des productions

Bac pro :

- Technicien conseil vente en animalerie
- Technicien conseil vente univers jardinerie
- Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruites, fleurs, légumes)

Lycée ELIE CARTAN

2de familles de métiers:

- du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

Bac pro :

- Maintenance des systèmes de production connectés App poss 2 et 3
- Pilote de ligne de production App poss 2et 3
- Métiers de la mode-vêtement

Lycée PRAVAZ

2de familles de métiers :

- de la gestion admi, du transp et de la logistique
- du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées
- des transitions numérique et énergétique
- de la maintenance des matériels et des véhicules

Bac pro :

- Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
- Maintenance des systèmes de production connectés
- Métiers de l'électricité et de ses env. connectés
- Maintenance des véhicules, option C : motocycles

Lycée GAMBETTA

2de familles de métiers:

- de la gestion admi, du transp et de la logistique.
- de la relation client

2de commune : ASSP

Bac pro:

- Accompagnement, soins et services à la personne, option A : service à dom
- Accompagnement, soins et services à la personne, option B : en structure
- Métiers du commerce et de la vente, option A : animation et gestion de l'espace commercial ; option B : prospection clientèle et valorisation de l'offre commercial
- Métiers de la sécurité

Lycée AUBRY

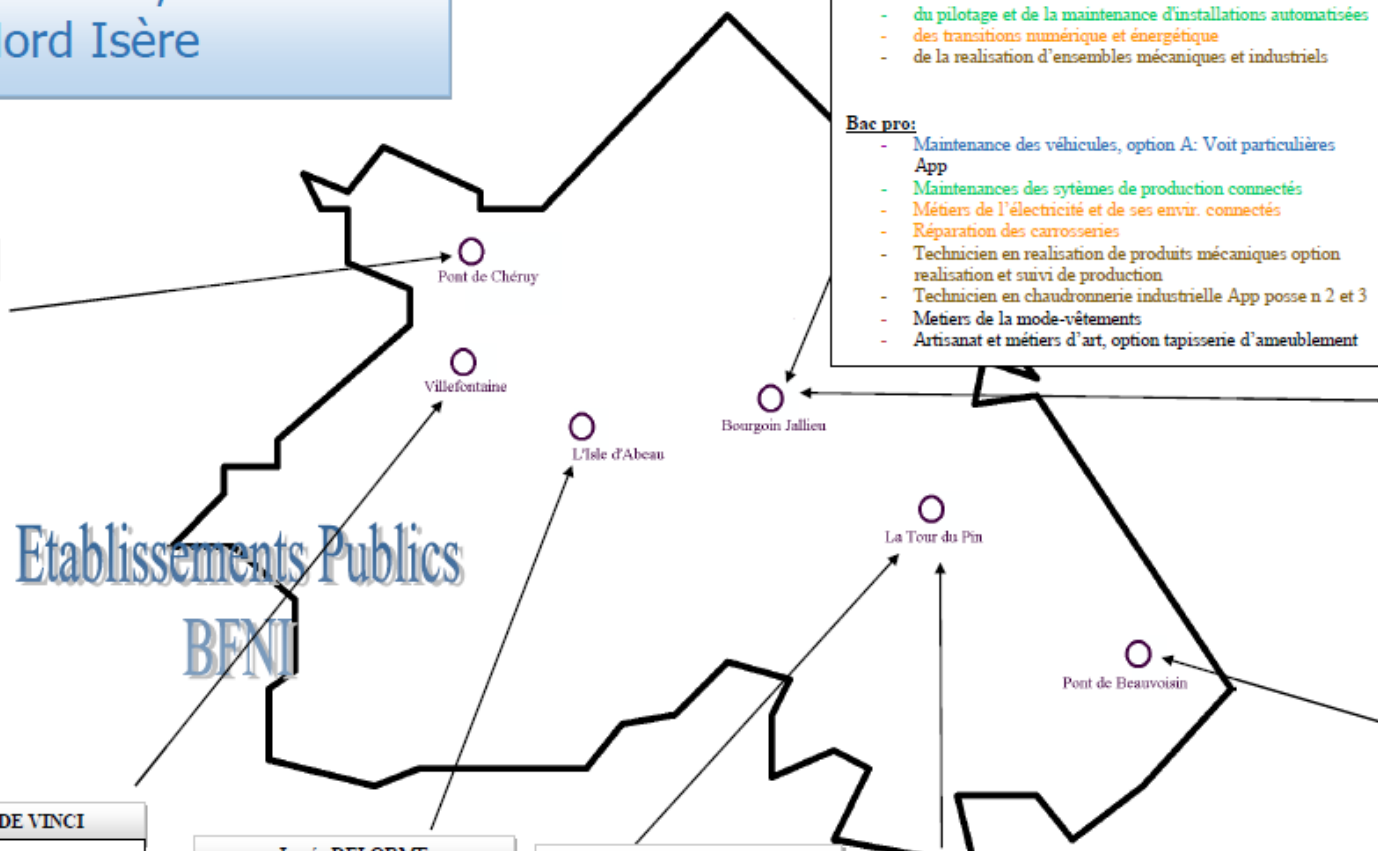
2de famille de métiers:

- de la maintenance des matériels et des véhicules
- du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées
- des transitions numérique et énergétique
- de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Bac pro:

- Maintenance des véhicules, option A: Voit particulières App
- Maintenances des sytèmes de production connectés
- Métiers de l'électricité et de ses env. connectés
- Réparation des carrosseries
- Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de production
- Technicien en chaudronnerie industrielle App posse n 2 et 3
- Métiers de la mode-vêtements
- Artisanat et métiers d'art, option tapisserie d'ameublement

Etablissements Publics
BENI



Le 1^{er} année de préparation au CAP

UN DIPLÔME PROFESSIONNEL ET APRÈS ? Dans de nombreux secteurs, CAP et bac professionnel suffisent pour démarrer dans un métier et vous pourrez vous présenter sur le marché du travail tout de suite. Vous pouvez également continuer à vous former.

Le certificat d'aptitude professionnelle (diplôme de niveau 3) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier.

Le cursus comprend :

- des enseignements généraux (français, histoire-géographie ; mathématiques, physique-chimie ; langue vivante étrangère...), dont les programmes s'inscrivent dans le contexte professionnel et sont articulés avec les enseignements professionnels ;
- des enseignements technologiques et professionnels se déroulent sous forme de cours, de groupes à effectif réduit et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité choisie.
- des périodes de formation en milieu professionnel (12, 13 ou 14 semaines de stage) ;
- des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus.

Le CAP est décliné dans près de 200 spécialités, relevant de différents domaines :

agriculture, élevage, aménagement, forêt • alimentation, hôtellerie, restauration • arts, artisanat, audiovisuel • auto– mobile, engins • bâtiment, travaux publics • bois, ameublement • chimie, physique • commerce, vente • électricité, électronique, énergie • hygiène, sécurité • industries graphiques • matériaux : métaux, plastiques, papier • productique, mécanique • santé, social, soins sports, loisirs • textile, habillement • transport, magasinage.

Un CAP en apprentissage peut se faire à n'importe quel âge!

La voie générale ou technologique

Préparer un BAC général ou un BAC technologique

La seconde générale ou technologique

Le baccalauréat se déroule en 3 ans : L'objectif : préparer, en 3 ans (2de, 1re et terminale), un bac général ou un bac technologique pour accéder aux formations de l'enseignement supérieur.

EN CLASSE DE 2DE : SE DÉTERMINER

La classe de 2de générale et technologique doit vous permettre de préparer et de préciser vos choix pour une orientation en cycle terminal, soit général, soit technologique. L'emploi du temps comprend une part d'enseignements communs à tous les élèves pour acquérir une culture générale et des méthodes de travail.

Cette 1re année de lycée va vous permettre d'acquérir une culture générale commune, d'approfondir vos connaissances et vos compétences, et de découvrir de nouvelles disciplines dans la perspective de l'enseignement supérieur.

Liste et volumes horaires des enseignements de 2^{de} générale et technologique

→ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère pour la LVA, étrangère ou régionale pour la LVB)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologies	1 h 30
→ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	HORAIRE ÉLÈVE
1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AU CHOIX PARI :	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin ^(a)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec ^(a)	3 h
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Langue des signes française	3 h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre)	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts du cirque	6 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole)	3 h
1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AU CHOIX PARI :	
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture - design	6 h
Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre	6 h
Atelier artistique	72 h annuelles

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).
- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION Les trois axes

- Découvrir le monde professionnel et s'y repérer.
- Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.
- Élaborer son projet d'orientation.

LES SÉRIES DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

Pour les élèves des lycées agricoles attirés par la biologie, l'agriculture et l'environnement.

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Pour les élèves attirés par les applications de l'art (mode, design...), la conception et la réalisation d'objets ou d'espaces.

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Pour les élèves intéressés par l'hôtellerie et la restauration.

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Pour les élèves qui veulent comprendre le fonctionnement des systèmes techniques de l'industrie ou du quotidien, et qui veulent concevoir de nouveaux produits.

Sciences et technologies de laboratoire (STL)

Pour les élèves s'intéressant aux manipulations en laboratoire et à l'étude des produits de la santé, de l'environnement, des bio-industries, des industries de la chimie...

Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Pour les élèves intéressés par le fonctionnement des organisations et leur gestion, les relations au travail.

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Pour les élèves intéressés par les relations humaines et le travail dans le domaine social ou paramédical.

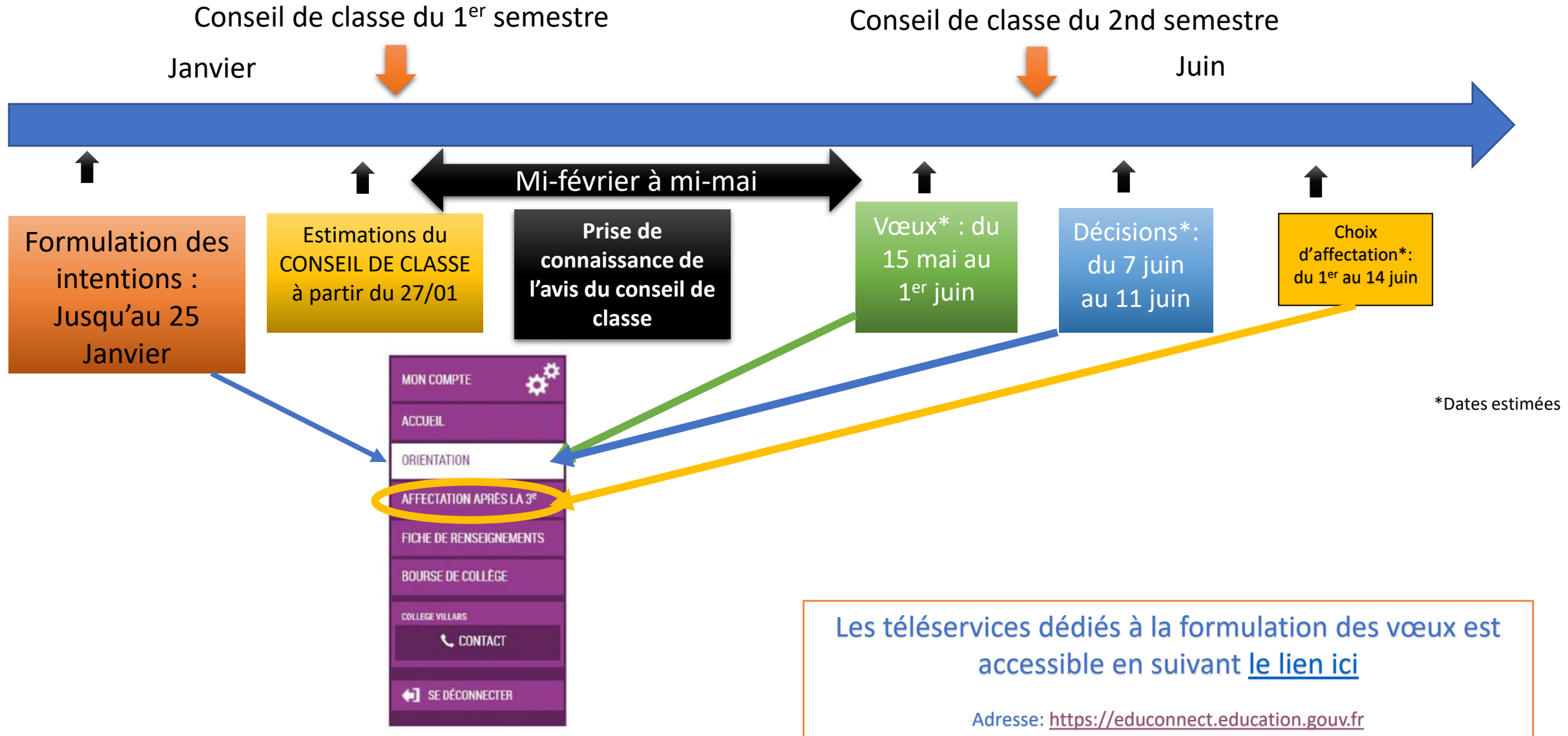
Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

Ce bac s'adresse aux élèves comédiens, danseurs ou instrumentistes qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leurs pratiques artistiques. Les élèves doivent s'inscrire, en parallèle, dans un conservatoire. Motivation et capacités physiques sont de rigueur.

Les différentes étapes de formulation des vœux orientation

Les familles et les élèves expriment leur vœux en plusieurs étapes qui se déroulent de janvier à juin

Rappel des étapes de formulation des vœux d'orientation



Les téléservices

- Le téléservice est accessible en suivant le lien suivant: [Connexion responsable - ÉduConnect \(education.gouv.fr\)](https://education.gouv.fr)
- Les identifiants EDUCONNECT se créent à partir du site
- **le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires, les vœux définitifs et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;**
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

Après la connexion, il faut choisir ORIENTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran



2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

The screenshot shows a web interface for 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION'. On the left is a purple sidebar menu with options: MON COMPTE (with a gear icon), ACCUEIL, ORIENTATION (highlighted), AFFECTATION APRÈS LA 3^e, FICHE DE RENSEIGNEMENTS, BOURSE DE COLLÈGE, COLLEGE VILLARS, CONTACT (with a phone icon), and SE DÉCONNECTER (with a back arrow icon). The main content area has a header with a purple arrow icon and the text 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION'. Below this is a progress bar with three steps: 1 Intentions provisoires (active), 2 Choix définitifs, and 3 Décision. The main text area states: 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' followed by a note: 'Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' Below this is the heading 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. There is a section for 'Intention 1' with a blue box stating 'Le rang détermine l'ordre de préférence' and icons for moving items up/down and deleting. The options are: ☐ 2de générale et technologique ou 2de STHR (?), ☐ 2de professionnelle, and ☐ 1re année de CAP. A red error message says 'Vous devez sélectionner une voie.' At the bottom right of this section is a blue box: 'Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées'. At the bottom of the main area are buttons for 'AJOUTER UNE INTENTION', 'ANNULER', and 'VALIDER'.

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BOURSE DE COLLÈGE

COLLEGE VILLARS

CONTACT

SE DÉCONNECTER

SERVICE EN LIGNE
ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence**

☐ 2de générale et technologique ou 2de STHR ?

☐ 2de professionnelle

☐ 1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Veuillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

☒ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

☐ 2^{de} professionnelle

☐ 1^{re} année de CAP

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter



AJOUTER UNE INTENTION

Voie professionnelle

Si le représentant légal coche 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé, il peut indiquer le métier ou la formation qui intéresse l'élève. Il s'agit d'un champ libre dans lequel il peut noter ce qu'il souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, mais il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités professionnelles ou des familles de métiers.

Le représentant a la possibilité de cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle souhaitée : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

☒ 2^{de} professionnelle

☐ 1^{re} année de CAP

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement.

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Champ libre

☐ Sous statut scolaire ?

☐ Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



☐ 2de générale et technologique ou 2de STHR ?

☐ 2de professionnelle

☒ 1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier

Métier ou formation

☐ Sous statut scolaire ?

☐ Sous statut d'apprenti ?

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant **légal** et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement



Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs ni de synchronisation avec Siècle Orientation.

Mail reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 08/10/2020 à 12:43:39, nous vous confirmons par cet email que votre (vos) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

- **Intention 2** : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).

Bien cordialement,

4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste

Statut scolaire demandé

Intention 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe.

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

☐ J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.

MODIFIER

La saisie doit être effectuée par un responsable légal.

Qui décide de la voie d'orientation?



Pour la voie
générale et
technologique

Décision
prise après
avis du
conseil de
classe



Pour la voie
professionnelle

La décision
se base sur
le dossier
scolaire:
procédure
académique
Affelnet

L'accompagnement des familles dans leurs choix et la formulation et la formulation des vœux

Pour un choix d'orientation et d'affectation éclairés:

Des ressources et des entretiens personnalisés

Les ressources autour des questions d'orientation

- Les professeurs principaux répondent aux questions générales
- Le **psychologue scolaire du CIO Bourgoin** chargée de l'information à l'orientation répond aux questions plus précises .
- L'onglet orientation sur le site du collège centralise les documents ressources importants avec en particulier un PADLET dédié spécifiquement à cela.
- Le site de l'ONISEP et son guide [en lien ici](#) sont également très riches.
- Les réunions de concertation active – janvier 2022



Rappel des étapes de formulation des vœux d'orientation

